



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **24**
 Nombre de votants : **34**
 Date de convocation : **23/05/2018**

L'an **Deux Mille DIX-HUIT** le 29 MAI, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

OBJET : FONDS DE CONCOURS CASTELNOU : AIRE DE STATIONNEMENT COMMUNAL

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) — PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) — VILA (Oms) — BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte Colombe) — NOURY (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - OLIVE, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, MON, BATALLER-SICRE (Thuir) — LESNE (Tordères) — AMOUROUX (Tresserre) - ATTARD (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

A.DOUTRES (Caixas) à G.CHINAUD
 J.CHEREZ (Castelnou) à M.LESNE
 N.CRUCQ (Fourques) à J.L.PUJOL
 N.GONZALEZ (Thuir) à R.OLIVE
 D.RUIZ (Thuir) à J.M.LAVAIL
 A.BOURRAT (Thuir) à N.MON
 R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT
 S.RAYNAL (Thuir) à B.BATALLER-SICRE
 J.ALBERT (Trouillas) à R.ATTARD
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Absent:

J.C.BERNADAC (Thuir)
 L.FERRER (Thuir)
 P.MAURY (Thuir)
 B.COUSOLLE (Trouillas)

Madame Brigitte BATALLER-SICRE est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A CASTELNOU : CREATION D'AIRES DE STATIONNEMENT COMMUNAL:

VU le principe de spécialité et d'exclusivité régissant les intercommunalités et leurs champs de compétences,

VU l'Article L5214-16-V du CGCT portant exception à ce principe et autorisant les fonds de concours ascendants et descendants au sein du bloc intercommunal,

Le Président **EXPOSE** que la Commune de CASTELNOU sollicite un fonds de concours, par délibération n°2018-16 du Conseil Municipal en date du 17 Mai 2018, pour procéder à la Création d'aires de stationnement communal:

Il **INDIQUE** les éléments financiers de l'opération :

Montant total HT prévisionnel de l'opération : 108 850,00 €HT

Montant des notifications de subventions : 30 600,00€

Solde restant à la charge de la Commune : 78 250,00€HT

La Communauté est sollicitée pour l'obtention d'un fonds de concours à hauteur de 39 125,00€ représentant 50% du montant restant à la charge de la commune.

Il est précisé que si ce montant devait être révisé à la baisse suite à notification tardive de subvention, ou de montant de travaux non réalisés, ledit fonds de concours sera actualisé au regard de la part restant à prendre en charge par la Commune.

Il **RAPPELLE** que selon la réglementation en vigueur applicable à l'attribution de fonds de concours, la commune doit assurer au minimum le financement de 50% du projet hors subventions.

Les conditions d'attribution étant remplies, le Président **PROPOSE** au Conseil de se prononcer sur l'attribution du fonds de concours demandé.

Le Conseil Communautaire,
OUÏ l'exposé de son Président
Après en avoir délibéré valablement,
A l'unanimité,

DECIDE l'attribution d'un fonds de concours à la commune de CASTENOU en vue de la Création d'aires de stationnement communal, à hauteur de 50 % du coût restant à la charge de la commune, subventions déduites, soit 39 125,00€ ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de financement avec la commune de CASTELNOU ainsi que tout acte y afférant ;

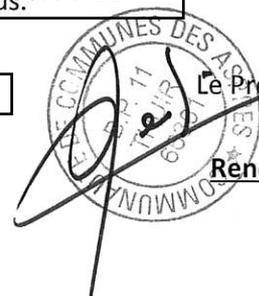
DIT que la dépense correspondante est imputée au compte 204141 du budget 2018 de la Communauté de Communes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, le 11/06/2018, à 11 heures, en séance publique, le jour, mois et an que dessus.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2018



Le Président,

René OLIVE